Entrée à l'université : la sélection toujours au cœur du débat

La réforme annoncée lundi suscite une forte divergence d'interprétations sur les intentions du gouvernement

Le gouvernement a beau s'en défendre, pour les uns, la réforme de l'entrée à l'université instaure une *« sélection qui ne dit pas son nom »*. Pour les autres, au contraire, elle garantit que le bachelier aura *« le dernier mot »* dans son choix d'orientation. Le plan Etudiants, annoncé lundi 30 octobre par le premier ministre, Edouard Philippe, et la ministre de l'enseignement supérieur, Frédérique Vidal, suscite de fortes divergences d'analyse. Pour ne pas dire un grand écart d'interprétation.

Pour mettre fin au tirage au sort pratiqué pour départager les candidats dans les licences dites « en tension », où le nombre de places ne suffit pas à répondre à la demande, le gouvernement veut remettre à plat l'ensemble du système. Désormais, les universités fixeront un ensemble d'« attendus » – des compétences jugées nécessaires pour rejoindre leurs licences. Celles-ci pourront, après avoir examiné les dossiers des lycéens apporter différentes réponses à leur vœu. Soit un « oui », soit un « oui, si » signifiant une acceptation dans la filière à condition de suivre une année de remise à niveau. Troisième possibilité, elles pourront placer les lycéens sur « liste d'attente » lorsque la filière est surchargée. *« Il ne sera pas possible de refuser un étudiant en licence à partir du moment où les capacités d'accueil seront suffisantes »*, mais, quand elles seront atteintes, *« cela se fera en fonction de la motivation et des aptitudes »*, a précisé Mme Vidal, lundi.

Déjà, le ton monte dans plusieurs organisations syndicales, qui appellent à la mobilisation le 16 novembre contre la *« sélection »* à l'entrée de l'université. *« Désormais, les universités vont pouvoir dire non à un candidat »*, dit Lilà Le Bas, la présidente du syndicat étudiant UNEF. *« Le gouvernement entérine clairement la possibilité de sélectionner »*, dénonce Hervé Christofol, du Syndicat national de l'enseignement supérieur. Avec, pour conséquence, d'après le président de l'organisation lycéenne FIDL, Valentin Heitzler, de *« réserver l'enseignement supérieur aux "premiers de cordée" – pour reprendre l'expression d'Emmanuel Macron. Toute une partie de la jeunesse va se retrouver discriminée »*.

Vigilance

« Le tirage au sort et l'échec en licence étaient déjà une forme de sélection. Nous préférons cette autre sélection, plus vertueuse, pour la réussite des étudiants », réagit, à l'inverse, Gilles Roussel, à la tête de la Conférence des présidents d'université (CPU).

Pas de mot « sélection », en revanche, dans l'interprétation de la Fédération des associations générales étudiantes (FAGE), premier syndicat étudiant : *« La réforme marque la concrétisation du principe du dernier mot au bachelier,* se réjouit Jimmy Losfeld, le président. *C'est une victoire idéologique qui va dans le sens d'une université ouverte, alors qu'on partait de loin avec un discours d'Emmanuel Macron pro-sélection. »*

La FAGE concède toutefois un point de vigilance concernant ces filières en tension : *« Il est hors de question que le manque de places occasionne de la sélection,* avertit M. Losfeld. *La seule solution, c'est d'augmenter les capacités d'accueil des licences et de développer des pédagogies permettant d'accueillir le plus grand nombre. »* La ministre s'est engagée à créer 130 000 places dans l'enseignement supérieur durant le quinquennat – avec un soutien financier de 500 millions d'euros.

Une autre garantie de non-sélection, selon certains, est apportée par le rôle donné au recteur d'académie : lorsqu'un lycéen n'aura reçu aucune réponse favorable à ses vœux, une commission présidée par celui-ci devra lui proposer une formation. *« Le dernier mot va revenir au bachelier,* estime Franck Loureiro, du SGEN-CFDT. *Le recteur est désormais garant du droit à la poursuite d'études de chaque bachelier ; il pourra, in fine, imposer l'inscription dans la filière que l'élève souhaitait rejoindre. »* Une interprétation que contestent les présidents d'université : pour eux, pas question de se voir imposer ainsi des étudiants.

L'annonce de la réforme a provoqué de la même manière des lectures antagonistes dans la classe politique. L'ancien ministre de l'éducation Benoît Hamon a estimé dans *Libération* que *« le gouvernement généralise la sélection à l'université pour tous les étudiants »*. La France insoumise a dénoncé ce *« tri sélectif »* et appelle la jeunesse à se mobiliser contre le projet. Chez les élus de droite, en revanche, on déplore les *« demi-mesures »*, des mots d'Annie Genevard, secrétaire générale adjointe de LR (Les Républicains), avec un *« dernier mot aux élèves » et le « libre choix qui reste la règle »*.

Le projet de loi, qui sera présenté en conseil des ministres le 22 novembre pour mener cette réforme, ne manquera pas d'être scruté à la virgule près. Particulièrement le sort qu'il réservera à l'article 612-3 du Code de l'éducation, qui encadre la marche à suivre lorsque le nombre de candidats dépasse celui des places en licence et selon lequel *« les dispositions relatives à la répartition entre les établissements et les formations excluent toute sélection »* à l'université.

> **« Désormais, les universités vont pouvoir dire non à un candidat »**
>
> LILÀ LE BAS
> présidente de l'UNEF

Au-delà du débat autour de la sélection, reste de nombreuses interrogations sur la faisabilité de cette réforme dans un calendrier serré – le nouveau système doit être mis en place dès janvier 2018.

« On ne sait pas encore très bien comment nous allons pouvoir examiner les dossiers de l'ensemble des lycéens », reconnaît Gilles Roussel. Alors qu'on peut s'attendre, en 2018, à plus de deux millions de vœux que recevront les universités. Quels outils seront mis en place pour aider les universités à gérer ce flux ? Quels critères seront automatisés ? Tout reste à définir.

De même, comment les universités vont-elles pouvoir, dans des délais si courts, mettre en place les nouveaux parcours de remise à niveau ? L'enveloppe de 500 millions – à laquelle s'ajoutera une partie des 450 millions du grand plan d'investissements – paraît largement *« insuffisante »*, aux yeux des représentants du monde universitaire, alors que 40 000 étudiants de plus sont attendus en 2018.

Enfin, quel sera le poids du conseil de classe, qui devra désormais formuler des *« recommandations »* sur l'orientation demandée par chaque lycéen et rendre un avis qui sera transmis aux universités ? *« Je ne vois pas comment, nous, professeurs de terminale, on peut se prononcer sur la capacité d'un élève à intégrer l'une ou l'autre des quelque 12 000 formations existantes,* estime Claire Guéville, du SNES-FSU. *Cela revient à donner aux enseignants le pouvoir d'accorder ou non un droit de poursuite d'études. Un exercice qui nous semble périlleux. »* ■

AURÉLIE COLLAS
ET CAMILLE STROMBONI

Colère et inquiétude des mutuelles étudiantes

QUELLE MUTUELLE CHOISIR ? La question se posait à près de 2,6 millions d'étudiants à chaque rentrée universitaire. Elle n'aura plus lieu d'être à partir de 2018. Lundi 30 octobre, le premier ministre, Edouard Philippe, a annoncé la suppression du régime de Sécurité sociale étudiant, une promesse du candidat Emmanuel Macron. Elle s'appliquera dès la prochaine rentrée pour les nouveaux entrants dans l'enseignement supérieur, qui seront rattachés au régime général, et pour l'ensemble des étudiants à partir de 2019. Une manœuvre politique, ont dénoncé lundi les mutuelles étudiantes.

Jugée *« inefficace et dispendieuse »* par Emmanuel Macron, la délégation du régime de Sécurité sociale étudiante avait été créée en 1948. *« Ce système ne marche pas bien »*, a répété lundi Edouard Philippe.

« Décision politique »

Ces dernières années, la Cour des comptes, l'UFC-Que choisir ou encore le Défenseur des droits ont dénoncé d'importants dysfonctionnements : longs délais de remboursement, retards dans l'affiliation et dans l'obtention d'une carte Vitale... Au point qu'en 2015 La Mutuelle des étudiants (LMDE) a été contrainte de transférer la gestion du régime obligatoire de Sécurité sociale de ses quelque 835 000 affiliés à la Caisse nationale d'assurance-maladie (CNAM). Mais, depuis, la situation se serait considérablement améliorée, selon les mutuelles étudiantes. *« Nous ne sommes pas comptables des errements commis par d'autres, il y a plusieurs années,* se défend Romain Boix, le président de la LMDE. *Le gouvernement justifie son action en citant des rapports périmés, datés, qui font un état des lieux des difficultés étudiantes qui n'ont plus cours. »*

Plusieurs rapports d'audit de la qualité de service et de gestion de sections locales des mutuelles régionales du réseau Emevia (concurrent de la LMDE), portant sur les années 2015 à 2017 et que *Le Monde* a consultés, dressent un bilan satisfaisant. *« Le gouvernement a pris une décision politique, pas de santé publique. Il fait un cadeau à la Fédération des associations générales étudiantes* [FAGE] *qui veut la mort de la LMDE où l'UNEF* [l'Union nationale des étudiants de France] *est puissante. Nous sommes les victimes collatérales d'une bataille qui ne nous concerne pas »*, estime Ahmed Hegazy, le président d'Emevia.

Quand et comment le transfert des activités des mutuelles étudiantes à la CNAM sera-t-il effectué ? *« C'est flou »*, juge Romain Boix. *« Les modalités pratiques ne sont pas arrêtées »*, confirme-t-on au ministère des solidarités et de la santé.

Lors de leurs prochains échanges avec l'exécutif, les mutuelles tenteront de sauver ce qui peut l'être : la prévention étudiante et leur activité de complémentaire santé. Il restera également à gérer la migration de millions de dossiers étudiants ainsi que les centaines de collaborateurs des mutuelles qui interviennent sur le régime obligatoire vers les Caisses primaires d'assurance-maladie.

Des personnels qui n'ont *« à aucun moment été consultés sur leur sort lors de la prise de décision du gouvernement »*, selon Frédérique Galliat, délégué syndicale UNSA-LMD. La question de la suppression du régime de « Sécu » étudiant étant maintenant tranchée, l'exécutif se dit prêt à discuter des conditions du transfert des personnes concernées. ■

ÉRIC NUNÈS